

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID: 045-214502726-20241014-078_2024-DE

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf

du Loiret

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – VOLET 2 - MAIRIE DE SAINT CYR EN VAL

Durée	1 an	2 ans	3 ans
du			
PEDT 1			
Préciser les années	2024/202	2025/202	2026/202
scolaires concernées	5	6	7

CHARTE DE QUALITE PLAN MERCREDI

http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/charte-qualite_plan-mercredi.pdf

La charte qualité Plan mercredi vise à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs

Collectivité porteuse du Plan Mercredi	Coordinateur du projet
Adresse postale : RUE DU 11 NOVEMBRE	Nom et prénom du coordonnateur : BOULAY FRANCK
Téléphone : 0238762020	Fonction : DIRECTEUR POLE ENFANCE JEUNESSE Téléphone : 0238768420
Adresse électronique : contact@mairie-saintcyrenval.fr	Adresse électronique : enf-jeun@mairie-saintcyrenval.fr

1. Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Inscription et/ou articulation du
Plan Mercredi avec les éventuels
dispositifs existants (PEL, CLAS,
CTG, Contrat de ville, etc.)

Modalités prévues pour organiser

le dispositif prend en compte une démarche globale et transversale
d'accueil des enfants sur le territoire, autant sur les temps périscolaires
qu'extrascolaires, de manière à faciliter la continuité, la cohérence
éducative. Il s'articule à travers la CTG et le PE de la ville et devra
développer davantage d'attractivité avec les projets d'écoles.

Modalités prévues pour organiser

Modalités existantes:

Modalités à venir, échéances

¹ Entourer la bonne durée

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 045-214502726-20241014-078_2024-DE

cette mise en cohérence (instance, composition, modalités de travail, etc.)

Un pôle enfance jeunesse avec une équipe d'agents formés BAFA/BAFD/BPJEPS sur des postes permanents.

Structuré avec des directions référentes suivant les accueils, les agents ont une connaissance et proximité avec les publics.

Des temps de concertations, de régulations, réguliers sont mis en œuvre de la conception à l'évaluation des projets.

Appui sur les conseils, expertises, de ses partenaires institutionnels CAF, DRAJES.

prévues :

Projet de service en cours de manière à réinterroger nos besoins, adapter notre organisation, nos moyens, gagner en lisibilité.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés :

Des enquêtes de satisfaction sont faites régulièrement auprès des enfants mais aussi des familles et permettent de se réinterroger sur les pratiques, contenus, fonctionnement, projet...

2. Accueil de tous les publics

Comment est recherché le développement de la mixité sociale ? (objectifs, actions, etc.)

Déjà mis en œuvre :

Les services de la ville sont disponibles pour tous les usagers. Des tarifs suivant barème sociale sont proposés. En cas de difficulté financière les usagers peuvent faire appel au CCAS de la ville.

La communication sur les services est diffusée à toutes les familles via un portail numérique dédié et des affichages sont publiés dans les lieux publics de la ville.

Des valeurs de vivre ensemble, de bienveillance et de respect sont véhiculés par les équipes. Prévus d'être mise en œuvre, échéances prévues :

Pas de échéancier précis défini pour l'instant.

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 045-214502726-20241014-078_2024-DE

Mettez-vous en œuvre des moyens pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (moyens humains, formation, accessibilité des locaux, projet pédagogique adapté, etc.) ? Déjà mis en œuvre :

OUI

Une formation à l'ensemble des agents du pole a été réalisée en 2023 et une formation continue est offerte à ceux qu'ils le désirent.

Chaque demande de famille est étudiée et tout est mis en œuvre pour adapter l'accueil et répondre au mieux.

Un partenariat avec le PRH 45 s'est instauré.

Pour les enfants qui fréquentent les écoles locales un suivi partagé avec les enseignants est mis en œuvre. Prévus d'être mise en œuvre, échéances prévues :

Poursuivre les démarches déjà engagées et développer la formation auprès des agents volontaires. Renforcer l'amélioration des accueils et moyens d'agir auprès des publics en sollicitant ERTS d'Olivet, pour mieux gérer les situations difficiles.

	Tarification				
	Gratuit	Participation modulée selon les ressources			
		Selon le taux d'effort, indiquer le taux	Par tranches de QF, indiquer le nombre de tranches		
Mercredi			15		
Autres temps périscolaires A préciser matin et soir avant et après classe			3		

	Oui	Non		
Avez-vous des tarifs permettant d'accueillir des enfants issus de familles défavorisées ?	X			
Votre accueil est-il inscrit sur monenfant.fr ?	X			
Quelles sont les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles ?	Déjà mises en place : Portail familles, site Internet, groupe WhatsApp suivant période, affichage sur lieu d'accueil, rencontre parents, réunion trimestrielle associations parents élèves, plaquette infos nouveau arrivant, bulletin municipaux.	Prévues d'être mises en place, échéances prévues : Mener des actions de parentalité transversale avec la petite enfance à l'échelle communale		

3. Développement d'activités éducatives de qualité

Quels les objectifs du Projet Educatif ?

(Ce projet est élaboré par tout organisateur d'accueil collectif de mineurs. Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent celui-ci. Art. R227-23 et s. du Code de l'action sociale et des familles)

Projet éducatif à joindre

L'organisateur, sous l'impulsion de son conseiller délégué à l'éducation jeunesse, a souhaité en 2024 révisé le projet éducatif. Les projets, actions, phares qui en découlent sont présentés, discutés et validés lors des commissions éducation jeunesse.

Les axes principaux sont :

Le respect de l'environnement et le vivre ensemble

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 045-214502726-20241014-078_2024-DE

Quelles sont les modalités d'organisation (activités libres, encadrées, mise en place d'ateliers, de clubs, intervenants sollicités)

Enfants de moins de 6 ans

L'organisation de la journée de l'enfant est articulée autour d'un accueil ou l'enfant reste libre, puis d'ateliers qui varient suivant le projet d'animation de l'équipe et des périodes (souvent des ateliers ou l'attention des acteurs est plus sollicité). Le début d'après-midi privilégie un temps de repos, sieste (animations qui facilitent cet état) . elle se poursuit par des animations organisées par groupe et animé par les agents de la ville.

Le fonctionnement à la journée et en demi-journée permet aux enfants de partager leur mercredi entre activités en ACM et pour certain en club associatif

Enfants de plus de 6 ans

L'organisation de la journée de l'enfant est articulée autour d'un accueil ou l'enfant reste libre, puis d'ateliers qui varient suivant le projet d'animation de l'équipe et des périodes (souvent des ateliers ou l'attention des acteurs est plus sollicité). Le début d'après-midi privilégie un temps de repos et de calme (animations qui facilitent cet état). elle se poursuit par des animations plus dynamiques organisées par groupe et animé, suivant les projets, par des intervenants extérieurs qui apportent une compétence non développée par les agents de la ville. Le fonctionnement à la journée et en demi-journée permet aux enfants de partager leur mercredi entre activité en ACM et pour certain en club associatif.

Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le mercredi

Activités :

X activités artistiques

X activités scientifiques

x activités civiques

□ activités numériques

x activités de découverte de l'environnement

X activités éco-citoyennes

X activités physiques et sportives

X autres: sportives, culturelles, d'expressions

4. Mise en valeur de la richesse des territoires

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 045-214502726-20241014-078_2024-DE

Est-ce que des partenaires sont associés aux projets d'animation ?

Déjà associés :

- □ associations culturelles :
 - -suivant sollicitations

-

- □ associations environnementales :
 - suivant sollicitations

_

- □ associations sportives :
 - -suivant sollicitations

-

x équipe enseignante :

- lien régulier avec cheffes d'établissements

-

□ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.) :

x structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.):

- USEP, HANDISPORT,

-

Partenaires pas associés mais identifiés comme devant l'être :

Suivant les projets, des associations locales peuvent être associées suivant le domaine de compétences.

En compléments, des partenaires liés à la thématique du projet peuvent être sollicités. Un travail plus interactif, transversal, coopératif doit être mené avec la bibliothèque locale,

notamment à travers le dispositif silence on lit.

Intervenants participant à l'animation Statuts et qualifications

Intervenants (en plus des animateurs) :

 $\hfill \square$ intervenants associatifs rémunérés

x intervenants associatifs bénévoles

- x intervenants de statut privé non associatif (salarié, auto entrepreneur, etc.)
- □ parents
- □ enseignants
- x personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM,

bibliothécaires, jardiniers, etc.)

5. Organisation du mercredi

Commune Nom de		Nom du local de Tranches d'âge accue		e accueillies	Ouverture le	Ouverture sur	Ouverture le	Ouverture le
(lieu de l'accueil)	l'accueil de loisirs (déclaré auprès de la DRAJES)	l'accueil	Moins de 6 ans (indiquer le nombre)	Plus de 6 ans (indiquer le nombre)	mercredi matin uniquement (indiquer les heures d'ouverture)	le temps méridien/ Restauration sur place (oui-non)	mercredi après- midi uniquement (indiquer les heures d'ouverture)	mercredi toute la journée (indiquer les heures d'ouverture)
SAINT CYR EN VAL	OUI	ALSH CHATEAU DE LA MOTTE	20 à 30	20 à 35	7h30/13h	oui	12h/18h30	7h30/18h30

Signataires :

Date de la signature :

Représentant de la collectivité

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 045-214502726-20241014-078_2024-DE

DASEN Directrice de la CAF